

# Bacquelaine réplique aux « mensonges-chocs » du PS

**POLÉMIQUE** Le ministre MR conteste les chiffres livrés par le PS sur l'impact de la réforme des pensions.

Rouges et bleus ne sont d'accord sur rien en ce moment, sûrement pas sur l'impact de la réforme des pensions projetée par le gouvernement Michel...

La publication, dans ces colonnes, mercredi, des chiffres-chocs de l'Institut Emile Vandervelde, le centre d'études du PS, fait réagir le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR), dont les services ont passé à la moulinette les « exemples » livrés côté socialiste (trois d'entre eux, en l'occurrence).

Daniel Bacquelaine assène politiquement : « Je suis surpris de voir un grand parti comme le PS développer une rhétorique propre aux formations populistes ».

Ambiance, déjà.

Ce n'est pas fini. Le même motive l'opération « pensions » de la Suédoise, passablement

austéritaire comme on le sait, par la volonté de sauver le système : « Une réforme des pensions "injuste, illogique et contradictoire", comme l'affirme le PS ? Au contraire ! Sans réforme structurelle, les pensions de nos enfants et petits-enfants sont en péril ! » Le PS voit dans le programme gouvernemental l'illustration de choix « idéologiques » de la part de la coalition « des droites » ? Le libéral renvoie : « Je suis ouvert au dialogue avec l'opposition, mais j'invite le PS à cesser ses contre-vérités, avec comme seul but d'instiller un sentiment de peur. Contrairement à ce qu'il prétend, le fait de travailler un peu plus longtemps permettra aux citoyens d'augmenter le montant de leur pension. En outre, le gouvernement renforcera le second pilier de pension afin de maintenir et même rehausser le pouvoir d'achat des pensionnés ».

« Concrètement », le ministre des Pensions reprend les cas de Jeanine, Catherine et Marco, pour les revisiter selon ses propres estimations. Voici... ■

DAVID COPPI

## LES TROIS EXEMPLES DU PS ÉPINGLÉS PAR LE MINISTRE DES PENSIONS

### « Jeanine, employée, perd 795 euros par an par rapport au régime actuel »

« Jeanine est employée dans une entreprise privée. Elle pourrait prendre sa pension à 62 ans mais elle décide de travailler jusqu'à 65 ans. Sa santé se détériorant, elle preste 165 jours par an, jusqu'à ses 65 ans. Suite à la suppression du bonus, Jeanine va donc perdre, au moment de sa pension, un bonus de 795,6 euros, soit 66,3 euros par mois. »

### Faux

Contestant l'exemple relevé par l'Institut Emile Vandervelde, Daniel Bacquelaine rectifie en ces termes : « Jeanine a 62 ans et elle pouvait prendre sa pension. Elle pourra donc bénéficier du bonus de pension selon les règles actuelles ». Plus politique, il poursuit : « Le PS désinforme lorsqu'il affirme que, sous ce gouvernement, le revenu des pensionnés qui travaillent au-delà de l'âge de la pension anticipée diminue de manière importante : chaque année prestée est prise en compte et augmente le montant de la pension que l'on obtient. En plus, le PS oublie de dire que le système du bonus de pension a déjà été revu sous le gouvernement Di Rupo, qui en a réduit les montants. » Le libéral-réformateur ponctue : « L'amnésie du PS est consternante. »

### Catherine, enseignante, travaillera 2 ans de plus et perdra 6.500 euros par an

« Catherine a fait 4 ans d'études. Avant les mesures MR/N-VA, sa pension était de 46.216,52 euros brut par an à 60 ans, après 38 ans de travail. Elle en perdra 14 %, et travaillera 2 ans de plus (suppression de la prise en compte des années d'études pour le calcul de sa carrière). Si les enseignants se retrouvent hors « métiers lourds », ils perdront beaucoup plus, vu la suppression du tantième préférentiel. »

### Faux

Le ministre rectifie là encore : « Il n'est pas question de supprimer les bonifications de diplôme pour le calcul de la pension. Catherine pourra toujours valoriser ses années d'études dans le calcul de sa pension ». Il réplique à propos des « tantièmes » (régime favorable dont les enseignants pourraient ne plus bénéficier) et veut rassurer au passage : « Catherine peut conserver son tantième préférentiel, jusqu'au moment où les partenaires sociaux auront défini la liste des métiers lourds ». Polémique, il ajoute : « Le ministre des Pensions ne part pas de l'idée - contrairement au PS - que les enseignants n'exerceraient pas un métier lourd. » Conclusion : « Le montant de la pension de Catherine ne sera pas affecté par les mesures du gouvernement. Au contraire, si elle doit à travailler un peu plus longtemps, elle pourra compléter sa carrière et percevoir un montant de pension plus élevé. »

### Marco, ouvrier de construction, devra travailler un an de plus

« Marco, ouvrier de construction, est né en 1959. Il a commencé à travailler en 1977, à l'âge de 18 ans. Il a 55 ans en 2014. Jusqu'ici, il pouvait prendre sa pension anticipée à 60 ans, en 2019, puisqu'il comptait à cet âge 42 ans de carrière. Avec les mesures MR/N-VA, il devra travailler jusqu'à 61 ans pour totaliser les 43 ans de carrière qui sont imposés pour partir en pension anticipée à cet âge. »

### Vrai

Là, Daniel Bacquelaine est... d'accord avec le PS sur l'année de travail supplémentaire, beaucoup moins sur le but de l'opération. Voyez plutôt : « Le gouvernement poursuit les réformes des conditions d'accès à la pension anticipée initiées par le gouvernement Di Rupo afin d'augmenter le taux d'emploi des travailleurs avant 65 ans, ce qui, pour le PS, semblait prioritaire. Partant de ce constat, il est incompréhensible que le PS s'offusque du fait que Marco ne pourra partir à la retraite qu'à 61 ans au lieu de 60 ans. L'objet des mesures prises est de faire en sorte que nos concitoyens travaillent un peu plus longtemps et que chacun, y compris Marco, participe à l'effort général. »

D.CI